



## **Divulgations dans le cadre du Pilier 3 State Street Trust Company Canada 30 septembre 2014**

La présente Divulgaration dans le cadre du Pilier 3, établie au 30 septembre 2014, contient des déclarations réputées « prospectives », comprenant des déclarations sur la situation financière, les résultats d'exploitation et l'activité de SSTCC qui ne se rapportent pas rigoureusement à des faits historiques, reposent sur des hypothèses de la direction et sont souvent identifiées par une terminologie prospective telle que l'emploi du futur ainsi que des verbes « estimer », « avoir l'intention de », « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « juger » ou d'expressions similaires ou variantes de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent comprendre, entre autres, des déclarations relatives à la liquidité et aux besoins en capital de SSTCC, sa stratégie commerciale, ses objectifs ou plans financiers et d'exploitation, des projections de produits, bénéfiques (ou pertes), parts de marché ou autres prévisions financières, l'expansion et la croissance de son activité et de ses opérations et des dépenses de capital futures.

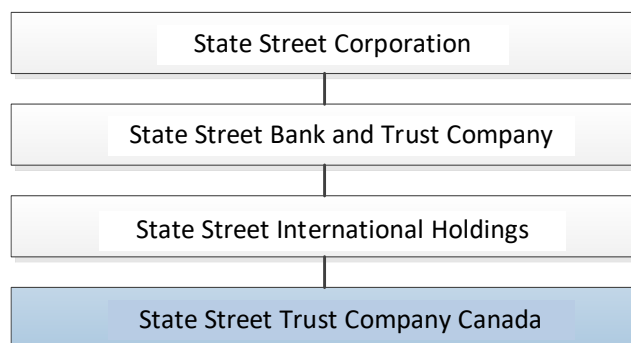
Les déclarations à nature prospective sont exposées à divers risques et incertitudes, qui évoluent au fil du temps, dépendent des attentes et hypothèses de la direction au moment où les hypothèses sont formulées et ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les attentes et hypothèses de la direction et la validité des déclarations prospectives sont susceptibles de changer en raison d'un vaste éventail de facteurs qui affectent les économies et marchés financiers canadiens et internationaux, en plus de facteurs propres à SSTCC. Les modifications de ces facteurs, ainsi que d'autres, peuvent amener la direction à revoir les attentes ou hypothèses sur lesquelles reposent les déclarations prospectives. En conséquence, l'ensemble des déclarations prospectives contenues dans cette divulgation est conditionné à ces avertissements et aux résultats ou évolutions dont la direction prévoit qu'ils pourraient ne pas se concrétiser ou, même s'ils se concrétisent, pourraient ne pas avoir les conséquences ou les effets attendus pour SSTCC, ses activités ou son exploitation. SSTCC ne reconnaît aucune obligation de mise à jour publique de ces déclarations prospectives à la lumière d'événements qui interviendraient après la date de publication de cette divulgation.

Information Classification: General

## **1 Champ d'application**

### **1.1 Antécédents**

State Street Trust Company Canada (« SSTCC ») est une institution financière fédérale réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). C'est une filiale à 100 % de State Street International Holdings (« SSIH ») et une filiale indirecte à 100 % de State Street Bank and Trust Company (« SSBT ») et de State Street Corporation (« SSC »). SSTCC fournit des services d'administration fiduciaire, de comptabilité de fonds et de garde de valeurs à des clients institutionnels. La structure de la participation décrite ci-dessus est présentée ci-après.



### **1.2 Accord de Bâle**

Le dispositif de Bâle II sur la suffisance des fonds propres a été appliqué au Canada en 2007 par modification des exigences du BSIF en matière de suffisance de fonds propres. Le dispositif de Bâle II reposait sur trois « piliers » : Le Pilier 1 prescrit les règles de détermination de l'obligation de capital minimum; le Pilier 2 décrit la procédure de surveillance et le Pilier 3 énonce les obligations de divulgation au public en matière de pratiques de gestion du capital et du risque. SSTCC, avec l'approbation du BSIF, a choisi d'appliquer l'Approche Standard de Bâle II en matière de risque de crédit et l'Approche Indicateurs de base (AIB) pour le risque d'exploitation. Le 1er janvier 2013, la version révisée de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF (« Ligne directrice NFP ») est entrée en vigueur et constitue désormais le cadre de travail pour la mise en œuvre de l'Accord de Bâle III. L'Accord de Bâle III contient les normes réglementaires mondiales sur la suffisance de capital, la simulation de crise, les risques du marché, les risques de liquidité. Il vise à renforcer les exigences des fonds propres et à mettre en œuvre les nouvelles exigences relatives à la liquidité, à l'effet de levier, à la gouvernance et à la rémunération.

Ce document présente la divulgation de SSTCC suivant les exigences du Pilier 3 de Bâle III.

### **1.3 Divulgations dans le cadre du Pilier 3**

SSTCC a préparé sa divulgation dans le cadre du Pilier 3 conformément aux exigences énoncées dans Bâle III et par le BSIF. Dans le respect de sa Politique de divulgation aux termes du Pilier 3 de Bâle III, les divulgations de SSTCC relatives au Pilier 3 sont approuvées par le Conseil de SSTCC et mises à la disposition du public chaque année ou plus fréquemment le cas échéant.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> À l'avenir, les divulgations requises de SSTCC dans le cadre du Pilier 3 de Bâle III pourront être incorporées dans la divulgation de SSC au regard du Pilier 3. Des renseignements supplémentaires sur SSC et ses filiales sont accessibles à la page [www.statestreet.com](http://www.statestreet.com).

## **2 Structure du capital**

Le capital total de SSTCC se compose entièrement de titres de capital de base classés T1 (actions ordinaires, bénéfiques non distribués et cumul des autres éléments du résultat étendu). Les fonds propres de SSTCC sont générés directement par son résultat d'exploitation.

Les détails de la structure des fonds propres de SSTCC sont publiés séparément sur le site Web de State Street Canada de même que la présente déclaration sur [www.statestreet.com/ca](http://www.statestreet.com/ca) sous **Divulgations réglementaires**.

## **3 Suffisance des fonds propres**

Dans le cadre de son Processus interne d'évaluation de la suffisance des fonds propres (« PIESFP »), par lequel SSTCC évalue ses risques importants et détermine son besoin en capital pour ses activités actuelles et futures, SSTCC effectue un examen de l'environnement économique et d'affaires actuel. Dans le cadre de son PIESFP, SSTCC évalue ses activités actuelles, les nouvelles occasions potentielles, les risques importants et les plans connexes envisagés pour l'avenir. À partir de son analyse, la direction a conclu que SSTCC est suffisamment capitalisée pour soutenir ses stratégies et objectifs commerciaux et dépasse le minimum fixé par le règlement du BSIF en matière de fonds propres d'une institution financière bien capitalisée.

L'information sur le ratio de fonds propres est accessible dans les modèles de transition du capital sur le site web de State Street Canada de même que la présente déclaration sur [www.statestreet.com/ca](http://www.statestreet.com/ca) sous **Divulgations réglementaires**.

## **4 Exposition au risque et évaluation du risque**

### **4.1 Approche globale du risque**

En tant que fournisseur de produits et de services, SSTCC supporte volontiers un certain niveau de risque commercial, à condition que ces risques puissent être identifiés et gérés de manière économique et en tenant compte des considérations d'exploitation et de réputation. Les risques sont essentiellement gérés par la mise en place de procédures de contrôle interne ad hoc. Dans le même temps, SSTCC ne tient pas à subir des pertes importantes.

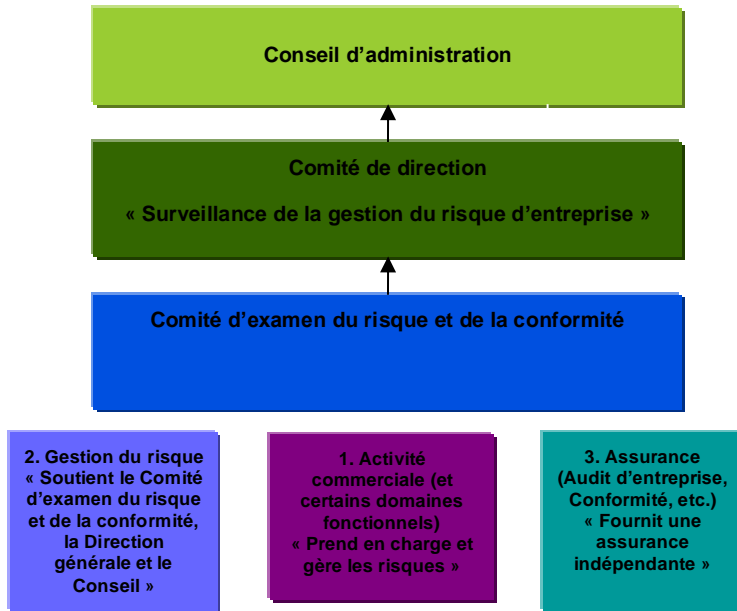
La gestion efficace du risque chez SSTCC constitue une pratique intégrée aux affaires courantes et comprend, sans s'y limiter :

- i. Cohérence des mesures clés de la performance de l'entreprise, les niveaux de risque acceptables étant définis dans les politiques et pratiques de gestion du risque de SSTCC;
- ii. Gestion efficace de tous les risques importants et des concentrations de risque;
- iii. Une culture opérationnelle caractérisée par un niveau élevé de sensibilité au risque. Celle-ci s'applique à l'ensemble de SSTCC et de ses activités et s'accompagne de pratiques complètes d'atténuation du risque et d'efforts pour que l'identification et le signalement des risques potentiels soient intégrés comme une responsabilité fondamentale du personnel à tous les niveaux;
- iv. Intégrité de la réputation, qui assure le maintien de la position de confiance dont jouit SSTCC en tant que fournisseur de premier choix de services aux investisseurs institutionnels;
- v. Respect des lois, réglementations et politiques propres à SSTCC applicables, ainsi que des politiques de SSC qui s'appliquent à la situation; et
- vi. Le respect de la Norme de conduite de SSC ainsi que des autres codes de conduite propres aux différentes entreprises.

Nonobstant ce qui précède, un certain niveau de risque résiduel est indissociable du profil d'entreprise de SSTCC. Le potentiel de perte « imprévue » ou « inattendue » impose à SSTCC de maintenir des fonds propres suffisants pour protéger ses intervenants tout en satisfaisant les exigences des autres parties intéressées. Le processus PIESFP de SSTCC garantit que les pertes inattendues et les risques sont identifiés, évalués dans toutes les grandes catégories de risque et reflétés dans le calcul du capital nécessaire.

Cadre de gouvernance :

SSTCC suit une approche de la gouvernance et de la gestion du risque structurée et disciplinée, illustrée dans le diagramme sur la droite. Le modèle de gouvernance du risque de SSTCC attribue des rôles, responsabilités opérationnelles et financières pour tous les principaux aspects de la gestion du risque, y compris au Conseil de SSTCC, aux comités de direction et à l'équipe dirigeante. Ces rôles, responsabilités opérationnelles et financières portent sur : (1) la prise en charge et gestion du risque; (2) la définition de politiques, normes et lignes directrices en matière de gestion du risque, la surveillance de l'efficacité de la gestion et du contrôle du risque, ainsi que la prévision de défis indépendants pour les secteurs d'activités et (3) une assurance indépendante de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion et du contrôle du risque.



Le Comité de direction de SSTCC, son Comité d'examen du risque et de la conformité (les « Comités ») et le Conseil se réunissent régulièrement pour examiner et discuter de sujets et problèmes relatifs à la gestion du risque. Un Plan annuel d'autoévaluation de la gestion du risque (« PAGR »), qui identifie et examine les risques associés aux activités menées par SSTCC est préparé par la direction de SSTCC et examiné par les Comités et le Conseil. Les rapports sur la gestion des principaux risques suivants sont également présentés à la direction et/ou au Conseil :

- Rapport sur les indicateurs de risque clés (IRC);
- Rapports consolidés sur la gestion du risque d'entreprise, qui contiennent des points d'actualité sur des éléments tels que risque opérationnel, évolutions de l'appétit de SSTCC pour le risque, évolutions ou tendances relatives à l'état des principaux risques identifiés et rapports sur l'état d'exposition au risque en relation avec les limites de l'appétit de SSTCC pour le risque;

- Présentations de Bâle, qui fournissent des points sur le programme de Bâle de SSTCC, sur le niveau des fonds propres de SSTCC, une revue de politique et des situations des marchés extérieurs et de la réglementation; et
- Rapports sur les états financiers trimestriels et analyse de la direction, comprenant un rapport sur les niveaux de fonds propres.

En plus de ce qui précède, les services d'Audit du groupe et de Conformité de SSC mènent des revues complètes et indépendantes des systèmes de contrôle interne et évaluent la conformité avec les politiques du groupe et les lois et réglementations applicables. Des rapports formels d'audit et de conformité sont présentés ponctuellement à la direction et au Comité d'audit de SSTCC.

## **4.2 Gestion du risque par catégorie de risque**

L'activité de SSTCC se concentre sur la fourniture de services aux investisseurs institutionnels tels que garde, administration fiduciaire, garde de titres et comptabilité de fonds. Elle n'accorde pas de crédits ni n'accepte de dépôts d'aucun client. De ce fait, les risques importants auxquels SSTCC est potentiellement exposée sont principalement un risque d'exploitation et un risque commercial.

### **4.2.1 Risque d'exploitation**

Le risque d'exploitation a été identifié comme l'un des plus importants risques auxquels SSTCC est potentiellement exposée. SSTCC s'efforce d'atténuer le risque d'exploitation en mettant en œuvre et en maintenant un environnement de contrôle efficace, notamment une solide culture de risque et de contrôle, et en identifiant et gérant le risque de manière dynamique. Outre la politique sur la gestion du risque opérationnel de SSTCC, SSTCC collabore également dans le cadre de l'Énoncé sur la politique des risques opérationnels de SSTCC.

Nous définissons le risque opérationnel comme étant le risque de perte résultant de processus internes et de systèmes inappropriés ou défaillants, d'erreurs humaines ou d'événements externes. Le risque pour la réputation est considéré par SSTCC comme une composante du risque d'exploitation et a été traité comme une conséquence ou un résultat de l'exposition au risque d'exploitation plutôt que comme une catégorie de risque en soi.

La gestion du risque d'exploitation par SSTCC comporte, par exemple, l'identification et l'évaluation des risques d'exploitation lors des examens et approbations de nouvelles activités et de nouveaux produits; la mise au point de nouveaux contrôles et l'amélioration de contrôles existants; la surveillance et la présentation de rapport sur le risque d'exploitation par le biais de rapports sur la gestion du risque; l'examen des rapports sur les IRC et sur la gestion du risque d'entreprise par les comités de direction et le Conseil; des revues indépendantes des systèmes de contrôle interne par le service Audit du groupe de SSC, dont le résultat est présenté sous forme de rapport à la direction et au Comité d'audit de SSTCC; et des politiques qui définissent clairement les rôles et responsabilités opérationnelles et financières en matière de gestion du risque.

Comme indiqué précédemment, SSTCC a adopté l'Approche Indicateurs de base pour le risque d'exploitation. Dans le cadre du PIESFP, SSTCC a évalué, soumis à des simulations de crise et quantifié son potentiel d'exposition défavorable au risque d'exploitation, et en a conclu que ses fonds propres sont plus que suffisants pour faire face à ce risque conformément à l'exigence d'horizon à trois ans du BSIF.

#### ***4.2.2 Risque économique et risque de concentration***

Le risque économique comprend tout risque résultant de changements affectant l'activité de SSTCC, notamment le risque que l'entreprise ne soit pas en mesure d'exécuter ses plans d'activités. SSTCC a évalué son risque économique et son risque de concentration ensemble, car ces deux domaines de risque sont liés eu égard à la taille et à la composition de la clientèle de SSTCC. L'exposition potentielle de SSTCC à ce risque est atténuée par un solide programme de gestion de la relation avec la clientèle qui se concentre sur les problèmes de service à la clientèle pour les grands comptes. En outre, des enquêtes de satisfaction de la clientèle sont effectuées périodiquement pour acquérir une meilleure connaissance de la situation.

Comme le risque économique constitue une catégorie de risque importante pour SSTCC, une réserve de fonds propres pour risque économique a été incluse dans l'évaluation et les tests de tension concernant ce risque. Les ressources en fonds propres de SSTCC sont suffisantes pour couvrir ses besoins en fonds propres (réserve comprise) relatifs à ce risque à un horizon de trois ans.

#### ***4.2.3 Risque de crédit***

On entend par risque de crédit le risque actuel ou potentiel pour les bénéficiaires et le capital de SSTCC résultant de l'inexécution par un obligé des modalités de tout contrat qui le lie à SSTCC ou d'une exécution non conforme à ce qui était convenu. Ce risque peut comprendre un risque résiduel, le risque de crédit afférent à la titrisation et un risque transfrontière (ou de transfert).

L'exposition directe au risque de crédit de SSTCC se rapporte exclusivement aux créances liées aux services fournis par SSTCC. SSTCC n'a aucun prêt (en cours, douteux ou en retard). La direction a évalué ce risque lié aux créances comme étant faible, principalement en raison de la grande qualité de solvabilité de sa clientèle, constituée essentiellement de grandes organisations institutionnelles. SSTCC gère son exposition au risque de crédit en effectuant des diligences portant sur ses clients et contreparties, qui comprennent la surveillance des expositions au risque de crédit. En outre, SSTCC se conforme aux politiques du groupe en matière de suivi, de signalement, de constitution de réserves et de présentation de rapports sur les créances âgées.

#### ***4.2.4 Risque de marché***

Le risque du marché est défini comme étant le risque de perte susceptible de résulter de mouvements du marché à grande échelle, tels que les changements dans le niveau général des taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change étrangers et les prix des marchandises. Ce risque

comprend le risque de change et le risque des taux d'intérêt, que SSTCC définit comme le risque actuel ou potentiel pour les bénéficiaires et le capital résultant de fluctuations défavorables des taux de change des devises.

SSTCC détient des titres liquides de haute qualité aux fins de liquidité qui sont comptabilisés selon une évaluation au prix du marché. Ces titres sont cotés AAA et ont une durée de moins de 90 jours. Le risque de change direct de SSTCC se rapporte aux montants de trésorerie et aux créances libellés en devises figurant dans son bilan. SSTCC considère le risque direct lié au marché comme étant faible. SSTCC applique les procédures du groupe en matière de gestion, de réévaluation et de comptabilisation des plus-values ou moins-values associées aux actifs libellés en devises et des titres comptabilisés selon une évaluation selon la valeur marchande.

#### ***4.2.5 Risque de taux d'intérêt hors portefeuille de négociation***

SSTCC définit le risque de taux d'intérêt comme l'impact potentiel de fluctuations défavorables des taux d'intérêt hors portefeuille de négociation et l'impact que ces fluctuations peuvent avoir sur les flux de trésorerie futurs prévus. Le risque de taux d'intérêt hors portefeuille de négociation de SSTCC se limite aux dépôts auprès de la société Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) aux soldes détenus auprès des institutions financières réglementées, à ses placements liquides de haute qualité ainsi qu'à ses dépôts portant intérêt avec des échéances de 90 jours ou moins. Le risque de taux d'intérêt direct de SSTCC se limite à assurer la conformité à l'égard des exigences réglementaires et la génération de rendements appropriés pour la position de trésorerie de SSTCC.

#### ***4.2.6 Risque de liquidité***

Le risque de liquidité est défini comme étant le potentiel de perte résultant de la détention de liquidités insuffisantes pour survivre à un événement de tension conditionnel. SSTCC estime que le risque de liquidité est faible et comprend les décalages temporels sur montants à payer et créances. La direction considère que SSTCC est hautement liquide compte tenu des projections d'activité actuelles et futures et eu égard à la nature des services qu'elle fournit. Le processus de gestion de la liquidité par SSTCC comprend un certain nombre de plafonds quantitatifs destinés à garantir que SSTCC dispose de suffisamment de fonds pour honorer ses engagements à leur échéance, tant en situation normale qu'en situation de tension. SSTCC détient des titres liquides de haute qualité pour répondre à la fois aux besoins de l'entreprise et aux exigences réglementaires.

#### ***4.2.7 Risque de titrisation***

Le risque de titrisation est le risque que les ressources en capital détenues par une institution concernant les actifs qu'elle a titrisés soient insuffisantes eu égard à la substance économique de l'opération et, notamment, au degré de transfert du risque réalisé. Ce risque ne s'applique pas à SSTCC, puisqu'elle ne titre pas d'actifs et n'investit pas dans des produits titrisés.

#### 4.2.8 *Risque systémique*

Le risque systémique est le risque associé aux liens et interdépendances au sein d'un système ou d'un marché, lesquels impliquent que la défaillance d'une entité ou d'un groupe d'entités donné peut provoquer des défaillances en cascade, qui ont le potentiel de provoquer l'insolvabilité ou d'entraîner l'effondrement de tout le système ou du marché dans son ensemble.

Les marchés financiers sont caractérisés par des interconnexions nombreuses entre les institutions financières. SSTCC est exposée à un risque systémique direct du point de vue des bénéficiaires, provenant de ses clients institutions financières ou qui ont investi dans des institutions financières. La vulnérabilité directe à la vulnérabilité des résultats de SSTCC est associée à l'impact du marché sur la valeur des actifs de ses clients qu'elle a en garde qui, à son tour, aurait une incidence sur les frais d'administration de SSTCC. L'évaluation de ce risque effectuée par la direction a établi que celui-ci était modéré. Les clients de SSTCC sont des investisseurs institutionnels de grande taille et sophistiqués.

SSTCC est également affectée indirectement par le risque systémique en tant que filiale de SSC, désignée banque d'importance systémique mondiale (« BISM »). Au 30 septembre 2014, SSC et SSBT dépassent les seuils minimaux réglementaires fixés par le dispositif réglementaire sur les normes de fonds propres.

#### 4.2.9 *Risque de compensation*

Le risque de compensation est le risque de décalage entre le système de compensation d'une institution et les pratiques prudentes en matière de prise de risque, qui peut affecter défavorablement le caractère sûr et sain de l'entité.

SSTCC estime que ses pratiques de compensation sont conformes à son profil de risque approuvé et que sa structure de compensation ne l'expose pas à un niveau de risque exagéré.

Un résumé complet des pratiques de rémunération de SSTCC est publié séparément sur le site Web de State Street Canada de même que la présente déclaration sur le site [www.statestreet.com/ca](http://www.statestreet.com/ca) sous **Divulgations réglementaires**.

#### 4.2.10 *Risque au niveau de l'entreprise*

Les risques au niveau de l'entreprise sont des risques financiers et non financiers qui concernent toute l'organisation, et comprennent l'interaction de multiples risques importants, de multiples risques non importants et l'interaction d'un risque non important avec d'autres événements et situations entraînant des dommages importants.

SSTCC reconnaît l'existence d'un potentiel d'interconnectivité entre tous ses risques. Par conséquent, SSTCC a donc conçu et mis en œuvre un Dispositif de gestion du risque d'entreprise (« GRE ») il y a quelques années. Le Dispositif GRE de SSTCC décrit les processus conçus pour identifier des événements potentiels susceptibles d'affecter SSTCC, gérer le risque dans les limites

de l'appétit pour le risque approuvé de SSTCC et fournir des garanties raisonnables d'accomplissement des objectifs de SSTCC. En outre, le Dispositif GRE de SSTCC est destiné à déterminer comment les différentes composantes de son programme de gestion du risque interagissent et contribuent à la gestion des différentes catégories de risques auxquels SSTCC est potentiellement exposée.